



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## AVIS D'IMPÔT 2015

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

M THOMAS THIBAUT

9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN  
34410 SERIGNAN

### Vos références

Numéro fiscal : 14 69 517 608 160 C

Référence de l'avis : 15 91 4282062 46

Numéro de contrat de prélèvement : P3 91 0125493 36

RUM\* : FR46ZZZ005002P391012549336

Numéro de propriétaire : 471 T00743 K

Débiteur(s) légal(aux) :

USUFRUITIER 0651 MCGQ7D

M THOMAS THIBAUT MICHEL F

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 06/08/2015

Date de mise en recouvrement : 31/08/2015

\* Référence Unique de Mandat

### Votre situation

#### MONTANT A PAYER

Au plus tard le **15/10/2015**

**1 207,00 €**

91121

#### **Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.**

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2015

directement sur **impots.gouv.fr**

ou auprès de votre centre prélèvement service,

la somme à payer sera prélevée le 26/10/2015

sur le compte bancaire indiqué ci-dessous.

**VOUS N'AVEZ RIEN À ENVOYER.**

#### **Compte à débiter :**

Numéro de compte : FR21 2004 1000 0108 5542 5R02 073

Titulaire : M THOMAS THIBAUT

Établissement teneur du compte : LBP CENTRE DE PARIS

Nom du créancier : DGFIP DRFIP DU LIMOUSIN ET DE LA HAUTE-VIENNE

## Vos démarches

- ⇓ **Par Internet :** [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.
- ⇓ **Par téléphone :** Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 011\* - courriel : [cps.lyon@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:cps.lyon@dgfp.finances.gouv.fr)  
- courrier : centre prélèvement service 69327 LYON CEDEX 3
- Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)\*.
- Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇓ **Sur place :** Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et poser toutes vos questions sur le paiement ou sur le montant de votre impôt.

Centre des finances publiques :  
**SERVICE IMPOTS PARTICULIERS PALAISEAU SUD-OUEST - S.A.I.D. 1ER SECTEUR**  
 3 RUE EMILE ZOLA - 91874 PALAISEAU CEDEX  
 Tél : 01 69 31 83 71 Courriel : [sip.palaiseau-sud-ouest@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:sip.palaiseau-sud-ouest@dgfp.finances.gouv.fr)  
 Les horaires d'ouverture de votre guichet à la rubrique "Consulter" de votre espace Particulier.

*\* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)*

## TAXES FONCIÈRES 2015 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 91 ESSONNE

Commune : 471 A ORSAY

		Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2014	25,52%	0,332 %	0,80 %	12,69 %	0,423 %	7,31 %	%	
	Taux 2015	25,52%	0,376 %	0,80 %	12,69 %	0,649 %	7,03 %	%	
	Adresse	27 RUE DE LA CURE D AIR							
	Base	2468	2468	2468	2468	2468	2468		
	Cotisation	630	9	20	313	16	174		1162
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisations 2014	624	8	20	311	10	179		
	Cotisations 2015	630	9	20	313	16	174		
Variation en % ⑧	+0,96%	+12,50 %	0 %	+0,64 %	+60,00 %	-2,79 %	%		
		Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle ④	Taxes spéciales ①	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2014	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2015	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles								
	Cotisations 2014 2015								
	Variation en % ⑧	%	%	%	%	%	%	%	
		Dégrèvement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier ⑤	Majoration base terrains constructibles commune ⑥	Majoration base terrains constructibles intercommunalité ⑥	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »									
Base « collectivité »									
Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 5 € et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour 6 €					Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑦				45
					Dégrèvement « Habitation principale » ⑨				
					Dégrèvement JA « État » ⑩				
					Dégrèvement JA « Collectivités » ⑩				
					<b>Montant de votre impôt :</b>				<b>1207</b>